

La Veille du Carif-Oref Occitanie

n°501 – 6 juillet 2022

Contact : veille@cariforefoccitanie.fr

Espace Veille Emploi Formation :

<https://veille-emploi-formation.cariforefoccitanie.fr/>

<u>ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE</u>	2
<u>APPELS À PROJETS</u>	4
<u>APPRENTISSAGE - ALTERNANCE</u>	5
<u>EMPLOI</u>	5
<u>FORMATION PROFESSIONNELLE</u>	6
<u>SECTEURS D'ACTIVITÉ - MÉTIERS</u>	8

ACTUALITÉ EMPLOI FORMATION OCCITANIE

L'essentiel de la conjoncture de la filière construction en Occitanie et dans ses départements - Juillet 2022

CERC Occitanie, Juillet 2022, 5 p.

Voir en particulier la rubrique emploi, démographie des entreprises, aides aux entreprises.

<https://www.cercoccitanie.fr>

Demandeurs d'emploi indemnisés à fin mars 2022 – Occitanie

Pôle emploi Occitanie, Statistiques et indicateurs, Juillet 2022, 2 p.

Ce tableau recense, en fin de mois, le nombre d'allocataires indemnisés par Pôle emploi en région Occitanie. Cette publication est déclinée pour chaque département.

<https://www.observatoire-emploi-occitanie.fr/rechercher-des-documents/par-thematique/marche-du-travail/beneficiaires-d-une-allocation/tous/1/MA1/dernieres-publications>

Occitanie : un salarié du privé sur deux travaille dans une zone dédiée à l'activité économique

Insee Analyses Occitanie, n°118, Juillet 2022, 4 p.

En Occitanie, 1 244 zones dédiées à l'activité économique accueillent un demi-million de salariés fin 2017. Ces zones rassemblent la moitié de l'emploi privé régional et consomment 20 800 hectares. Onze zones, situées dans les agglomérations de Toulouse, de Montpellier et de Nîmes, concentrent 214 000 salariés.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6469750>

Occitanie : une pauvreté plus forte dans les centres urbains et dans le rural à habitat très dispersé

Insee Analyses Occitanie, n°115, Juin 2022, 4 p.

Suite à la pandémie de Covid-19 et à la crise économique qu'elle a engendrée, la part des foyers en situation de précarité financière a augmenté en 2020. Mais la pauvreté résulte en Occitanie d'effets structurels de long terme. Elle se concentre plus particulièrement dans les grands centres urbains où les familles monoparentales et les couples avec au moins trois enfants sont nombreux. Les communes des ceintures urbaines sont relativement épargnées. Dans les communes rurales, la pauvreté est plus forte dans celles à habitat très dispersé où les retraités sont plus souvent pauvres et où les actifs agriculteurs ou indépendants ont des revenus plus faibles.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6463823>

Occitanie : un contrat État-Région pour relever les défis du territoire

Région Occitanie, Juin 2022

La Région élabore le premier Contrat de plan État-Région (CPER) 2021-2027 à l'échelle de l'Occitanie. Avec deux boussoles : la transition écologique ainsi que le rééquilibrage territorial et les solidarités dans les territoires. En complément, des contrats de plans interrégionaux engagent la Région et l'État avec d'autres Régions.

À travers le CPER, la Région et l'État s'engagent sur le financement et la programmation de projets indispensables pour relever les nombreux défis du territoire, qu'ils soient climatiques, écologiques, économiques ou sociaux. Initié en 2019, intégrant le contexte de pandémie et du conflit ukrainien, le nouveau CPER Occitanie s'appuie sur [Occitanie 2040](#) et le [Pacte Vert](#), et se structure autour de deux piliers.

Le premier vise à développer un nouveau modèle de croissance, orienté vers la transition écologique. Pour cela, la Région entend s'appuyer sur ses domaines d'excellence, à savoir

l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), le tourisme, la culture et le patrimoine.

Second pilier du CPER, le rééquilibrage territorial et les solidarités, pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre la pauvreté et l'exclusion. La Région souhaite accentuer son action sur plusieurs leviers concrets, tels que la vitalité commerciale et artisanale, la souveraineté alimentaire, l'aménagement numérique et la santé.

<https://www.laregion.fr/Un-contrat-Etat-Region-pour-relever-les-defis-du-territoire>

Une approche de la précarité en Occitanie - Tableau de bord 2022

DREETS Occitanie, Juin 2022, 23 p.

Ce tableau de bord de la précarité, actualisé chaque année et constitué d'indicateurs régionaux et départementaux sur les principaux minima sociaux, l'accès aux soins et la précarité financière.

Cette édition 2022 propose une photographie en 2020 de la précarité dans la région Occitanie ainsi qu'au regard de la France métropolitaine.

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Une-approche-de-la-precarite-en-Occitanie>

Occitanie : autorisation d'exercice provisoire des aides-soignants et infirmiers

DREETS Occitanie, Juin 2022

Afin de répondre aux besoins des établissements de soins et médico-sociaux en tension extrême du fait d'un manque de personnels, des mesures ont été prises par le Ministère de la Santé et de la Prévention.

La possibilité est donnée aux étudiants aides-soignants et infirmiers ayant achevé leur formation d'obtenir une autorisation temporaire d'exercice jusqu'à l'obtention effective de leurs diplômes.

Consulter les listes, par institut d'Occitanie, des étudiants autorisés à intégrer les équipes de soins dès la fin de leur formation.

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Autorisation-d-exercice-provisoire-aides-soignants-et-infirmiers>

Mieux connaître l'Occitanie et ses 13 départements avec les synthèses emploi formation

Carif-Oref Occitanie, Mars 2022

Identifier les potentialités du territoire, les facteurs d'évolution et les enjeux locaux en matière d'emploi et de formation.

Ces publications réalisées par le Carif-Oref Occitanie, ont vocation à faciliter la compréhension globale d'un territoire. Elle mettent à disposition des informations clés, facilement comparables, permettant d'identifier les potentialités du territoire, les facteurs d'évolution et les enjeux locaux en matière d'emploi et de formation.

Elles s'articulent autour de 4 axes principaux :

- La démographie, afin de caractériser la population et son évolution dans le département (âge, niveau de formation, niveau de vie...),
- L'économie et l'emploi, avec de l'information sur les entreprises, les secteurs d'activité présents sur le territoire et l'emploi salarié,
- Le marché du travail, en s'intéressant aux recrutements mais également à l'évolution du taux de chômage et aux caractéristiques des demandeurs d'emploi,
- L'éducation et la formation, avec les grandes tendances des formations initiale et continue.

Ces synthèses sont destinées aux professionnels de l'emploi formation et plus largement à toute personne souhaitant mieux connaître son territoire et ses besoins.

<https://www.cariforefoccitanie.fr/territoires-secteurs-et-metiers/connaitre-loccitanie-et-ses-territoires/analyses-territoriales>

APPELS À PROJETS

Diagnostic sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les entreprises de la Branche des Commerces de Détail Non Alimentaires - Opcommerce

Date limite de réponse le 22 juillet 2022 à 23h59

<https://www.lopcommerce.com/partenaire/marches-publics-appels-a-propositions/appels-a-propositions>

Formation des accueillants familiaux agréés pour l'accueil à leur domicile de personnes âgées ou adultes en situation de handicap - Département du Gers

Date limite de réception des offres le 27 juillet 2022 à 17h00

<https://www.boamp.fr/avis/detail/22-89892?xtor=EPR-2>

Formations dites de professionnalisation pour la Ville de Béziers et le CCAS de Béziers

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation le 16 août 2022 à 12h00

<https://www.boamp.fr/avis/detail/22-90475?xtor=EPR-2>

Qualité Pédagogique Thème I - CCCA BTP

Date d'échéance du dépôt des projets le 27 août 2022 à 20h00

<https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/appels-a-projets/qualite-pedagogique-theme-i-0>

Qualité pédagogique Thème II - CCCA-BTP

Date d'échéance le 27 août 2022 à 20h00

<https://www.appels-a-projets-cccabtp.fr/appels-a-projets/qualite-pedagogique-theme-ii-0>

Appel à projet 2022 : Prévention et lutte contre la pauvreté - DREETS Occitanie

Dans une recherche de cohérence de l'action publique et de croisement des démarches, le Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté et la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités de la région Occitanie lancent cette année, un appel à projet comportant 3 volets afin de soutenir :

- les actions des groupes régionaux de travail organisés dans le cadre de la Stratégie à la prévention et à la lutte contre la pauvreté
- la formation des professionnels de la petite enfance, dans le cadre du plan Ambition Enfance = Égalité
- la déclinaison territoriale de la politique relative aux 1 000 premiers jours de l'enfant en synergie avec les stratégies nationales

Ajuster les ambitions nationales aux réalités de terrain, susciter, impulser, poursuivre le déploiement de projets innovants, pertinents et structurants par les acteurs locaux, départementaux et régionaux tels sont autant d'objectifs poursuivis par le présent appel à projet.

Le dépôt des dossiers de candidatures sur chacun des volets est ouvert jusqu'au 31 août 2022 (23h59)

<https://occitanie.dreets.gouv.fr/Appel-a-projet-2022-Region-Occitanie-Prevention-et-de-lutte-contre-la-pauvrete>

Parcours professionnels des femmes et/ou seniors handicapés - FIRAH - Agefiph

Dans le cadre de cet appel à projets 2022 de recherche appliquée, il s'agit pour l'Agefiph et la FIRAH de sélectionner et de soutenir des recherches qui apporteront de nouvelles connaissances

permettant aux femmes et/ou seniors (âgées de 45 ans et plus) handicapés, de se maintenir ou d'accéder à l'emploi. Il s'agira d'identifier et de développer les conditions qui permettront de mettre en œuvre des parcours professionnels qui, comme pour l'ensemble des actifs, reconnaissent les compétences acquises tout au long des carrières et les capacités à les développer.

Clôture des candidatures le 12 septembre 2022 à minuit

<https://www.firah.org/fr/parcours-professionnels-femmes-et-ou-seniors-2022.html>

APPRENTISSAGE - ALTERNANCE

L'insertion professionnelle des apprentis de niveau CAP à BTS deux ans après leur sortie d'études en 2019

Les notes d'information de la DEPP, n°21, Juin 2022, 4 p.

Deux ans après la sortie, 68 % des emplois occupés sont en CDI, contre 56 % 6 mois après. Si deux ans après la sortie du système éducatif, un niveau d'études élevé et l'obtention de la certification préparée continuent à favoriser l'insertion professionnelle, cet avantage est moins important qu'à 6 mois après la sortie d'études. L'insertion en emploi reste meilleure pour les apprentis issus d'une formation du domaine de la production : deux ans après leur sortie d'études, 74 % d'entre eux ont un emploi salarié dans le secteur privé, contre 69 % pour ceux issus du domaine des services.

<https://www.education.gouv.fr/l-insertion-professionnelle-des-apprentis-de-niveau-cap-bts-deux-ans-apres-leur-sortie-d-etudes-en-341926>

Prolongation de la dérogation au montant de l'aide unique aux employeurs d'apprentis et de l'aide exceptionnelle aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation - Décret n° 2022-958 du 29 juin 2022

Ce décret prolonge jusqu'au 31 décembre 2022 le montant dérogatoire accordé au titre de l'aide unique aux employeurs d'apprentis, ainsi que l'aide exceptionnelle versée aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation.

[Consulter le décret sur Légifrance](#)

Aide à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation - Décret n° 2022-957 du 29 juin 2022 modifiant le décret n° 2021-1404 du 29 octobre 2021

Ce décret modifie les conditions d'éligibilité à l'aide à l'embauche de certains demandeurs d'emploi en contrat de professionnalisation. Il élargit le bénéfice de l'aide aux embauches en contrat de professionnalisation à l'issue d'une préparation opérationnelle à l'emploi individuelle ou d'une action de formation préalable au recrutement, financée en tout ou partie par Pôle emploi. Le texte précise également la date à laquelle la condition de demandeur d'emploi de longue durée doit être appréciée. Enfin, le texte prévoit que les aides accordées au titre des contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2022 sont désormais réservées aux demandeurs d'emploi de longue durée de 30 ans ou plus, par cohérence avec la prolongation jusqu'à cette même date des aides exceptionnelles versées aux employeurs pour l'embauche en contrat de professionnalisation de jeunes de moins de 30 ans.

[Consulter le décret sur Légifrance](#)

EMPLOI

Emploi, chômage, revenus du travail - Insee Références - Édition 2022

INSEE, DARES, Juin 2022, 218 p.

Cinquième édition de l'Insee Références, qui propose un ensemble d'analyses et d'indicateurs portant sur le marché du travail. Lire en particulier le dossier "Les conséquences de la crise

sanitaire sur les conditions de travail selon les métiers"

Consulter les fiches : emploi - chômage - activité, inactivité - temps et conditions de travail - revenus et coûts du travail.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/6453764?sommaire=6453776>

PoEm : le tableau de bord des politiques de l'emploi

DARES, Juin 2022, 25 p.

[PoEm](#) est l'outil qui permet de diffuser des tableaux de bord et des séries longues consacrées aux politiques de l'emploi. [PoEm](#) permet rapidement toutes les données de suivi des dispositifs consacrés à l'emploi, à la formation professionnelle et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/poem-tableau-de-bord-des-politiques-de-lemploi>

Les embauches continuent de progresser au 1^{er} trimestre 2022

BARRY Victor, Dares Indicateurs, n°31, Juin 2022, 7 p.

Les embauches en CDI sont largement au-dessus de leur niveau d'avant-crise (+18,5 % par rapport au 4^e trimestre 2019).

Au 1^{er} trimestre 2022, en France métropolitaine, 6 245 900 contrats de travail sont signés dans le secteur privé (hors agriculture, intérim et particuliers employeurs), soit davantage qu'avant la crise sanitaire et qu'au trimestre précédent (+1,1 % après +1,0 % au 4^e trimestre 2021).

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-embauches-continuent-de-progresser-au-1er-trimestre-2022>

Rapport 2021 du Médiateur national de Pôle emploi

Pôle emploi, Vie publique, Juin 2022, 84 p.

Ce rapport fait un bilan de l'activité des services du Médiateur national et des Médiateurs régionaux de Pôle emploi :

- 34 924 demandes de médiation ont été reçues en 2021, en hausse de 0,7 % par rapport à 2020, formulées quasi uniquement par des demandeurs d'emploi
- 53 % des saisines jugées recevables concernaient le champ de l'indemnisation, 17 % les trop-perçus et 8 % la formation
- Pour 32 % des demandes recevables, la médiation a été totale (satisfaction donnée au requérant) et pour 28 % aboutie (reprise du dialogue entre le requérant et les services de Pôle emploi qui a apaisé le conflit).

<https://www.vie-publique.fr/rapport/285533-mediateur-national-de-pole-emploi-2021>

Dispositions relatives au contrat d'emploi pénitentiaire - Décret n° 2022-917 du 21 juin 2022

Consulter le décret sur Légifrance

Expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée » - Arrêté du 28 juin 2022 habilitant les territoires

Consulter l'arrêté sur Légifrance

FORMATION PROFESSIONNELLE

Logos, changement de raison sociale, comment gérer ma certification Qualiopi ? Webinaire AFNOR le 12 juillet 11h à 12h

Au programme : Dans quel cadre utilisez mon logo Qualiopi : décryptage de la charte - Extension,

changement de raison sociale, quel impact pour ma certification Qualiopi ? Questions/réponses
<https://webikeo.fr/webinar/logos-changement-de-raison-sociale-comment-gerer-ma-certification-qualiopi-3#xtor=ES-14>

Vademecum : le répertoire national des certifications professionnelles

France Compétences, Juillet 2022, 70 p.

Ce document intègre toutes les notes de doctrines et des guides précédemment publiés par France compétences au titre du RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Il a pour ambition de guider les organismes dans le processus d'enregistrement de leur certification professionnelle. Il présente notamment : les grandes notions de la certification professionnelle, les éléments de démonstration de l'efficacité d'un projet de certification professionnelle et les attendus en matière de construction des référentiels des certifications. Il rappelle également les obligations découlant de l'enregistrement au RNCP.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/france-competences-publie-un-vademecum-du-repertoire-national-des-certifications-professionnelles/>

Décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux - Juin 2022

France Compétences, Juillet 2022, 10 p.

Suite aux avis conformes de la Commission de la certification professionnelle portant sur des demandes d'enregistrement, avis produits lors de la séance du 30 juin 2022, le Directeur général de France compétences a procédé à des décisions d'enregistrement aux répertoires nationaux.

Ces décisions sont publiées sur le site de France compétences et seront ultérieurement publiées au journal officiel de la République française.

<https://www.francecompetences.fr/fiche/decisions-denregistrement-aux-repertoires-nationaux-juin-2022>

Évaluer des compétences pour les certifier

Centre Inffo, Juin 2022, 108 p.

Créer une certification et demander son enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou au Répertoire spécifique (RS) demande de la part des porteurs de projets certifiants de bien connaître les attendus de France Compétences en matière d'enregistrement.

Parmi ces exigences, l'évaluation des compétences est un sujet majeur puisqu'il concerne trois des neuf critères d'enregistrement au RNCP et deux des six critères d'enregistrement au RS.

Ce dossier réalisé à l'occasion de la Master class « Evaluer des compétences pour les certifier » propose des ressources - notes de doctrine de France Compétences, fiches méthodologiques, témoignages et illustrations sur le sujet.

https://www.ressources-de-la-formation.fr/index.php?lvl=cmspage&pageid=6&id_rubrique=407&opac_view=-1

Formation professionnelle des travailleurs indépendants - Décret n° 2022-956 du 29 juin 2022

Ce décret tire les conséquences de la [loi n° 2022-172 du 14 février 2022](#) en faveur de l'activité professionnelle indépendante qui modifie les textes relatifs aux contributions et aux fondements juridiques des fonds d'assurance formation des travailleurs indépendants et aux artisans en alignant notamment ceux-ci sur le droit commun des fonds d'assurance formation. Il procède ainsi à l'abrogation d'articles spécifiques au fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale et aux conseils de la formation au sein des chambres de métiers et de l'artisanat de

région. Par ailleurs, il complète certaines dispositions relatives aux fonds d'assurance formation des salariés par un renvoi aux dispositions qui régissent les opérateurs de compétences.
[Consulter le décret sur Légifrance](#)

SECTEURS D'ACTIVITÉ - MÉTIERS

Baromètre prospectif 2022 de l'évolution des métiers et des compétences de l'assurance

Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance, Juin 2022, 20 p.

La tendance en hausse engagée depuis 2016 ne faiblit pas malgré les incertitudes pesant sur l'économie. Les recrutements atteignent le nombre record de 17 100 personnes, soit 11,2 % des effectifs.

L'alternance connaît également un regain de croissance cette année : +13,5 %. Au total, ce sont plus de 6 400 salariés-étudiants qui travaillent dans les sociétés d'assurances, dont 4 400 ont été recrutés en 2021. Leur part dans les embauches représente ainsi plus du quart : 25,7 % se répartissant pour les 4/5 en apprentissage et 1/5 en contrat de professionnalisation.

<https://www.metiers-assurance.org/evolution-des-metiers-2/barometre-prospectif-2-2/barometre-prospectif-2022>

Le commerce automobile face aux crises industrielles et sanitaires

ANFA, Autofocus, Juin 2022, 13 p.

Le commerce de véhicules a connu plusieurs crises ces 10 dernières années. Crises structurelles en approvisionnement et production, crises sanitaires ont largement impacté ce marché et fait émerger de nouveaux phénomènes de consommation. Face à ces différents facteurs, le commerce de véhicules adapte son modèle.

Contrairement à l'ensemble de la branche, l'emploi poursuit sa baisse en 2021 dans le secteur de la vente (-0,5 %). Le profil des vendeurs change : les vendeurs expérimentés se détournent de leur activité du fait de la baisse des ventes de véhicules neufs, et sont remplacés par de jeunes vendeurs. 52 % des recrutés ont moins de 26 ans et 20 % n'ont pas d'expérience professionnelle préalable.

Ces nouveaux profils constituent de nouveaux enjeux de formation afin qu'ils disposent des compétences requises en matière de vente automobile. En la matière, le titre à finalité professionnelle Vendeur Automobile, et ses différents blocs de compétence, accessible en formation continue, VAE et contrat d'apprentissage, est l'outil de la branche le plus adapté pour répondre à cet impératif.

<https://www.anfa-auto.fr/actualites/crises-industrielles-et-sanitaires-le-commerce-de-vehicules-connaît-de-profondes-mutations>

Le secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Rapport sectoriel des branches - 2021

FEPPEM, Juin 2022, 40 p.

Déclinés par type d'emploi et territoire, les chiffres-clés sont accompagnés d'une analyse des principaux enjeux du secteur.

Du fait du départ à la retraite de près de la moitié des assistant(e)s maternel(le)s et des salarié(e)s des particuliers employeurs d'ici à 2030 et de l'accroissement des nouveaux besoins d'accompagnement à domicile, près de 800 000 emplois seront à pourvoir.

Pour répondre aux défis d'attractivité et développer de nouveaux métiers, un accord de déploiement de l'alternance, notamment à travers le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, a été signé le 8 juillet 2021. Cet accord adapte les modalités de l'alternance

via la délégation de la fonction de maître d'apprentissage et de tuteur et prévoit la création d'un centre de formation d'apprentis (CFA) sectoriel.

<https://www.fepem.fr/rapport-sectoriel-de-la-branche-du-secteur-des-particuliers-employeurs-et-de-lemploi-a-domicile-un-secteur-aujourd'hui-majeur-dans-la-vie-quotidienne-des-francais/>

Emploi salarié et marché du travail dans les transports au 1^{er} trimestre 2022

Stat Info, n°470, Juin 2022

Entre fin décembre 2021 et fin mars 2022, l'emploi salarié hors intérim du secteur des transports et de l'entreposage reste stable, après avoir augmenté aux troisième (+ 0,5 %) et quatrième trimestre 2021 (+ 0,4 %). L'emploi intérimaire mobilisé par le secteur fléchit (- 5,6 %). L'effectif total du secteur est de 1 536 100 salariés. Dans l'ensemble du secteur privé, les effectifs salariés hors intérimaires s'accroissent de 0,4 % durant le premier trimestre 2022, tandis que l'intérim baisse de 1,7 %. Le nombre total de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C) diminue pour le septième trimestre consécutif (- 2,8 % au premier trimestre 2022).

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/470>

Recrutement, compétences et transition écologique ; des enjeux qui se polarisent sur quelques secteurs

Pôle emploi, Éclairages et synthèses, Juin 2022, 16 p.

Pour les employeurs, la transition écologique implique davantage la mise en place de nouvelles méthodes de travail et un ajustement des compétences déjà existantes plutôt que des compétences nouvelles, de nouveaux profils ou métiers. Ces enjeux se concentrent principalement dans les secteurs fortement impactés par les évolutions réglementaires et par des changements de pratiques de consommation.

Qu'il s'agisse de maîtriser les nouvelles normes environnementales, d'adapter les gestes métier à une économie des ressources utilisées, de savoir trier les déchets en vue de leur valorisation ou de développer un argumentaire de vente basé sur les efforts en la matière, les secteurs les plus impliqués relèvent des activités agricoles, du bâtiment et travaux publics, de l'hébergement, du commerce et réparation automobiles et des transports.

Dans le processus de recrutement, le fait que les candidats aient été formés aux enjeux de la transition écologique du métier constitue un atout pour quatre employeurs sur dix.

<https://statistiques.pole-emploi.org/offres/offrespub/214429>

Baromètre CGAD - Les chiffres des entreprises et de l'emploi - 2021

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail, Juin 2022, 4 p.

En 2019, le nombre d'entreprises alimentaires de proximité est de 429 000, soit environ 472 500 établissements. Le nombre d'entreprises est en progression de 4 % par rapport à 2018, une hausse portée par tous les secteurs. 45 % des établissements emploient des salariés.

Les entreprises alimentaires de proximité représentent en 2020, 222 800 emplois non salariés et près de 916 000 emplois salariés. Le nombre d'emplois non salariés est stable comparativement à l'année 2019.

En revanche, l'emploi salarié affiche une baisse globale de 9 %, la crise sanitaire ayant eu des répercussions négatives importantes pour les secteurs confinés, notamment l'hôtellerie-restauration.

Les activités de l'hôtellerie-restauration affichent une baisse de 92 120 emplois, soit -14 %. La baisse d'emplois salariés du secteur «Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie» concerne les services des traiteurs (-22 %), les activités de poissonnerie et de boucherie ayant au contraire créé des emplois salariés (respectivement de +8 % et +5 %). Les cavistes, bios, épicerie, fromagers,

primeurs ont également créé des emplois salariés (+6 %), tout comme l'activité de la boulangerie-pâtisserie (+ 2 %)

<https://www.cgad.fr/publications/barometre-entreprises-et-de-l-emploi-cgad>

Les docteurs diplômés en 2021 : vers un retour à la situation antérieure à la crise sanitaire

Note flash du SIES, n°16, Juin 2022, 2 p.

La durée moyenne des thèses est rallongée par rapport à celle des docteurs diplômés en 2020, en lien avec la crise sanitaire. L'effectif de primo-inscrits en doctorat est stable par rapport à celui de 2019. Environ 3 doctorants sur 4 inscrits en première année bénéficient d'un financement pour leur thèse. Malgré une reprise à la hausse, la mobilité internationale des doctorants reste freinée par la pandémie de Covid-19.

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/les-docteurs-diplomes-en-2021-vers-un-retour-la-situation-anterieure-la-crise-sanitaire-85940>